

ONDES ELECTRO MAGNETIQUES ET COURANTS VAGABONDS
DES ELEVEURS FRANÇAIS SOUS TENSION



Une étude réalisée par l'association Animaux sous-tension
et le soutien de José Bové, député au Parlement Européen



- Ondes électro magnétiques et courants vagabonds :

Le bétail peut être exposé à des ondes électro magnétiques directement (antennes relais, etc..) ou par le biais de courants vagabonds.

Il s'agit de courants électriques, souvent faibles, qui circulent de façon non maîtrisée dans une habitation ou dans une étable et sont détectables sur des objets métalliques fixés au mur, fixés au sol ou simplement déposés sur le sol.

Ces courants, lorsqu'ils atteignent une tension (voltage) suffisante peuvent traverser le corps d'un homme, d'une vache, d'un porc, ou de tout autre être vivant et affecter son état de santé et/ou son comportement, conduisant notamment à des baisses de production voire à des pertes de bétail.

Les bâtiments d'élevages sont potentiellement les lieux où les effets des courants parasites sont les plus perceptibles. On y trouve en effet à la fois de nombreux équipements électriques (clôtures, éclairage, machine à traire, racleurs, nourrisseur...), des structures/objets métalliques (abreuvoirs, charpentes, barrières, cages...) en contact direct avec les animaux.

Les animaux d'élevage sont naturellement sensibles aux phénomènes électriques, car ils peuvent toucher des éléments métalliques avec leur museau (humide) et leurs pattes sont également au contact d'un sol souvent humide.

L'homme dans les mêmes conditions est muni de bottes en caoutchouc (isolantes) ou de chaussures à semelles en élastomères (isolants). Il est donc isolé du sol.

- Risques sur la santé animale :

Pour les vaches, le seuil d'inconfort apparaît aux environs de **1 Volt** en courant alternatif. Des tensions plus élevées provoquent un inconfort plus important. Même lorsque le seuil est dépassé, tous les animaux d'une même espèce et d'une même race ne répondent pas toujours à ce facteur de stress en manifestant les mêmes symptômes ; mais lorsque le voltage est suffisamment élevé, les symptômes observés sur l'ensemble de l'élevage sont plus homogènes et apparaissent sur un plus grand nombre d'individus.

De nombreux signes sont observés sur les animaux exposés aux ondes électromagnétiques et aux courants vagabonds :

- Production de lait plus faible.
- Traite incomplète, fluctuante ou lactation supprimée.
- Comportement anormal pendant la traite.
- Temps de traite allongé.
- Augmentation du nombre de mammites.
- Augmentation du nombre de cellules somatiques dans le lait.
- Agressivité et cannibalisme.
- Décès anormal ou malformation.

- Un projet de contentieux ?

En élevage, les nombreux équipements électriques et électroniques, structures et matériels métalliques sont des facteurs favorisant l'apparition des phénomènes électriques parasites.

Les intempéries, l'humidité, les poussières, les chocs et la corrosion (notamment par les lisiers, aliments et engrais) accélèrent leur dégradation et augmentent les risques d'incidents d'origine électrique.

Cependant les études scientifiques aujourd'hui disponibles ne portent pas suffisamment sur l'effet des courants parasites sur les performances et la santé des animaux ; il y a un manque de connaissance sur les mécanismes en jeu. Pour l'Anses, l'impact des courants parasites « *sur le niveau de performance et l'état sanitaire des animaux dans le contexte multifactoriel des élevages reste mal connu* ».

Aujourd'hui les éleveurs n'ont aucune réponse à leur problème, en l'absence de maladie infectieuse ou nutritionnelle intercurrente. Ils demandent une juste réparation de leur dommage, leur exploitation s'appauvrissant chaque jour un peu plus.

- Procédures :

L'indemnisation d'un préjudice suppose la démonstration d'un lien de causalité entre dommages invoqués et fait générateur. Si la preuve scientifique n'est pas nécessaire, le lien de causalité doit résulter de présomptions graves, précises, fiables et concordantes.

Des actions pourraient être engagées contre RTE (ligne HT), des opérateurs (antennes relais), des propriétaires de parcs éoliens ou photovoltaïques etc... suivant la situation de l'éleveur, sur le fondement du trouble anormal du voisinage.

Dans une décision du 24 novembre 2015, la Cour d'appel de Caen reconnaît que des lignes à très haute tension ont affecté la qualité du lait produit par les vaches d'un éleveur de la Manche, les juges s'appuyant sur le rapport des vétérinaires ayant constaté que les vaches étaient moins sujettes aux mammites suite à une coupure de trois semaines de la ligne THT en août 2012.

Une action en carence fautive de l'Etat est également envisageable, sur le modèle de ce qui a été fait dans l'affaire des algues vertes ou de la pollution atmosphérique.

Au préalable, il conviendra d'avoir accès aux informations détenues par les autorités publiques en saisissant le cas échéant la CADA (Commission d'accès aux documents administratifs) voire les juridictions administratives.

Malheureusement compte tenu des difficultés financières qu'ils rencontrent, bon nombre d'agriculteurs sont aujourd'hui en redressement judiciaire. Leurs ressources sont limitées.

- **Présentation de l'association :**

Monsieur GEORGAULT, éleveur porcin décédé en 2014, avait co-fondé en 1993 l'association nationale Animaux sous Tension aux côtés de Serge Provost, agriculteur dans la Manche, et Jean-Yves Puillandre, éleveur breton également disparu. Ce trio s'est longtemps battu pour faire admettre le préjudice causé par les lignes THT et les courants vagabonds sur la santé animale.

Après plusieurs années de silence, Serge Provost a repris la présidence de l'association pour la relancer et sensibiliser les agriculteurs.

Le Collectif sarthois né en juin 2018 et initié par Henri Joly, président de l'Apem (Association pour la protection de l'environnement malicornais) s'est donc fondu dans l'association afin de prendre une stature nationale. *"En deux ans, j'ai recensé des cas partout en France. Il y a encore beaucoup d'agriculteurs à rencontrer afin de les ramener vers nous pour avoir le maximum d'adhérents"* indique Henri Joly. *"Plus on sera nombreux, plus on aura de poids face aux mastodontes"* assure Serge Provost. *"Dans les années quatre-vingt-dix, nous étions huit à nous battre et on s'est fait écraser les uns après les autres."* Aujourd'hui, ce sont une vingtaine de victimes qui ont rejoint ce mouvement d'éleveurs-citoyens.

Les associations Phyto-Victimes (victimes professionnelles de pesticides) et Priartem (électrosensibles) soutiennent et conseillent l'ANAST. *"Nous sommes en train de créer un nouveau rapport de force"* assure le sarthois Jean-Claude Olivier, à la manœuvre depuis un an avec l'Apem. Prochaine étape: le combat judiciaire.

- **A quoi va servir le financement :**

Ce financement visera à couvrir les frais d'avocats, l'assistance financière juridique et la recherche d'agriculteurs pour mener une action collective.

A cela peuvent s'ajouter les frais de mobilisation pour les réunions d'information (location de salle) et dédommager les membres de l'association qui fournissent un travail de coordination à communiquer dans les réseaux sociaux pour rechercher partout en France des agriculteurs touchés par ce fléau.

- La presse en parle :

<https://www.francebleu.fr/infos/agriculture-peche/animaux-sous-tension-l-association-relancee-au-mans-1556293923>

https://actu.fr/normandie/saint-laurent-de-terregatte_50500/animaux-victimes-courants-vagabonds-lassociation-est-reactivee_23896626.html

<https://www.capital.fr/economie-politique/champs-electromagnetiques-des-eleveurs-attaquent-letat-apres-la-mort-suspecte-de-leur-betail-1336357>

<http://www.leparisien.fr/societe/morts-mysterieuses-de-vaches-des-eleveurs-preparent-une-plainte-contre-l-etat-25-04-2019-8060295.php>

<https://www.ouest-france.fr/normandie/manche/les-lignes-tres-haute-tension-ont-gache-sa-vie-5602107>

<https://www.bulletin.ch/fr/news-detail/les-courants-vagabonds-dans-lagriculture.html>

<https://www.bulletin.ch/fr/news-detail/les-courants-vagabonds-dans-les-exploitations-delevage.html>

- Documentations

« *The Merck Veterinary Manual* », Sixth Edition, Ed. Merck Rahway U.S.A.1986, pp.619-621.

« *L'ABC de ce qu'il faut savoir sur les tensions parasites - Une approche globale.* » par l'Union des producteurs agricoles, par Hydro-Quebec, par le Gouvernement du Québec, Ministère de l'Agriculture, des pêcheries et de l'alimentation, par la Corporation des Maîtres Electriciens du Québec (20 pages), Canada,1994.

« *Courants vagabonds et problèmes de croissance, de reproduction et aspects toxicologiques chez les chiens, les chats et les vaches : une discussion.* » par T.A. Marks et al., Vet. Human Toxicol. 37 (2), Avril 1995.



B_1902_F_Courants
_vagabonds_Versior



6_plaquette_GPSE.p
df

<http://www.etudesetvie.be/45-les-courants-vagabonds.html>